



Grenoble, le 18 avril 2023

Nouveau pont de Brignoud : lancement de la concertation publique

Le Président du Département de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, l'avait annoncé : le Département construira un nouveau pont entre Villard-Bonnot et Crolles qui sera normalement mis en service fin 2026. Parmi les premières étapes de ce projet de reconstruction, le Département organise, conjointement avec le SMMAG, une concertation publique du lundi 24 avril au vendredi 19 mai pour présenter le projet retenu et recueillir l'avis des habitants des communes environnantes. La concertation porte sur le nouveau pont, mais aussi sur la future passerelle modes doux sur l'Isère. Le Département de l'Isère financera à 100 % ces deux ouvrages à hauteur de 24 millions d'euros.

Trois semaines après l'incendie criminel qui avait fortement fragilisé la partie centrale du pont de Brignoud (le tablier) dans la nuit du 4 au 5 avril 2022, obligeant dans un premier temps à sa fermeture totale à la circulation, le Président Jean-Pierre Barbier avait annoncé la construction d'un nouveau pont. Dès juillet 2022, les études environnementales et les études d'avant-projet de ce nouvel ouvrage étaient lancées, en parallèle d'une réparation du pont actuel pour permettre la circulation provisoire des véhicules légers 5 mois plus tard (voir chronologie), en plus des modes doux. Lundi 24 avril, un an après l'incendie, débutera la concertation publique.

Des enjeux et des contraintes

L'enjeu de cette reconstruction est de taille : le pont de Brignoud supportait, avant l'incendie, une circulation de 27 000 véhicules par jour, dont 3,5 % de poids lourds. Situé à proximité du dernier diffuseur autoroutier gratuit, ce pont constituait en outre l'une des liaisons inter-rives sur l'Isère pouvant supporter la circulation de tous les poids lourds et des transports exceptionnels. Cette liaison inter-rives est donc stratégique pour la vallée du Grésivaudan.

Le projet soumis à concertation se doit donc à la fois de répondre aux besoins de mobilité de tous les usagers et d'assurer, à court terme et pour les décennies à venir, un trafic plus sécurisé et plus fluide aux différents usages susceptibles d'évoluer sur le secteur (véhicules légers, poids lourds, transports en communs, modes doux...).



Il se doit également de tenir compte des enjeux environnementaux. Une évaluation environnementale du projet est prévue en raison des impacts générés. Une mise en compatibilité des PLU de Froges et Crolles sera nécessaire.

Le projet se doit ensuite d'être en cohérence avec les autres projets en cours d'études sur le même secteur, qui ont pour objectifs de sécuriser et fluidifier la circulation, de faciliter les mobilités douces et favoriser le report modal et l'intermodalité.

Le projet envisagé : un nouveau pont et une passerelle piétons/cycles sur l'ancien pont

Pour répondre à l'ensemble de ces objectifs, le Département propose un projet global et cohérent qui intègre les enjeux du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) sur ce secteur. Le Département et le SMMAG soumettent ainsi conjointement à la concertation :

- **Un nouveau pont situé au nord du pont existant, en biais, de type Bow String** (pont avec un arc) avec la volonté de conserver l'architecture du pont existant qui prendra appui en bordure des berges et ne comportera aucun appui dans l'Isère, ce qui limitera les impacts en phases construction et exploitation. Cet ouvrage de grande largeur pourra intégrer 4 voies susceptibles d'être dédiées à différents modes de déplacements selon l'évolution du trafic. Une bretelle reliera directement la RD10A à la R10 au niveau du giratoire en direction de Crolles afin de favoriser la fluidité du trafic à l'heure de pointe du matin. À l'heure de pointe du soir, la mise à deux voies de la RD10 entre la bretelle de sortie de l'autoroute depuis Grenoble et le giratoire RD10/RD10A permettra de réduire le temps de parcours et d'améliorer la sécurité. Le futur pont sera exclusivement routier.
- **Une passerelle dédiée aux piétons/cycles en lieu et place du pont existant.** Cette solution garantit aux cyclistes et aux piétons à la fois une sécurité maximale et un environnement apaisé y compris aux heures de pointe. Cette passerelle sera construite en lieu et place du pont existant en prenant appui sur les piles du pont (elles n'ont pas été endommagées par l'incendie). Longue de 105 mètres et large de 5 mètres, elle pourra accueillir piétons, cycles et autres modes actifs. Enfin, elle permettra une connexion sécurisée avec la piste cyclable réalisée à Brignoud dans le cadre de la suppression du PN27 et la voie verte du Grésivaudan en rive droite de l'Isère, la Belle Via.

Suite à l'incendie criminel du pont de Brignoud, le projet de création par le Département d'une passerelle piétons/cycles sur les piles du pont existant, en plus de la reconstruction d'un nouveau pont, a en effet conduit le SMMAG à réinterroger son projet initial de liaison modes doux entre Crolles et Brignoud qui avait fait l'objet d'une concertation en mai 2021 au droit du franchissement de l'Isère du fait de la proximité des deux passerelles. Le Département de l'Isère



s'est engagé à réaliser une passerelle d'une largeur de 5 mètres qui pourra se substituer au projet initial du SMMAG et qui présentera le même niveau de qualité de service, de confort et de sécurité, ce qui motive une concertation conjointe du Département et du SMMAG.

Enfin, face aux embouteillages importants provoqués par la fermeture du pont au lendemain de l'incendie et les désagréments provoqués, le Département a décidé de s'imposer une contrainte : éviter toute coupure longue de circulation lors de la reconstruction du nouveau pont et de la passerelle sur l'Isère.

Le coût global du projet de reconstruction du pont et de l'aménagement de la passerelle est estimé à 24 millions d'euros TTC, financés à 100 % par le Département.

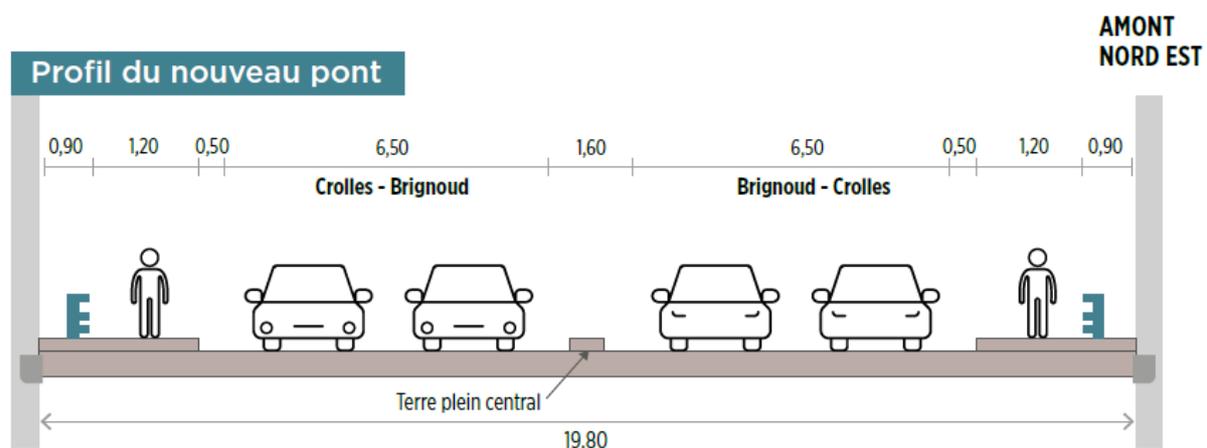
Le calendrier...

Passé :

- 4 au 5 avril 2022 : incendie criminel des câbles électriques situés sous le tablier de l'ouvrage. Dépôt de plainte du Département contre X.
- 26 avril 2022 : le Président Jean-Pierre Barbier annonce la construction d'un nouveau pont
- 29 avril 2022 : réouverture d'un trottoir du pont brûlé pour les piétons et cycles pied à terre
- 2 mai 2022 : réouverture du 2^e trottoir pour piétons et cycles
- 5 juillet 2022 : annonce par le Président Jean-Pierre Barbier d'une réouverture du pont aux véhicules légers avant la fin de l'année
- Juillet 2022 : démarrage des études environnementales et d'avant-projet du nouveau pont
- 13 décembre 2022 : réouverture provisoire du pont aux véhicules légers grâce au platelage (pose d'une structure métallique) s'appuyant sur les éléments sains du tablier
- 24 avril au 19 mai 2023 : concertation publique

A venir :

- Été 2023 : dépôt des dossiers d'enquête publique et d'autorisation environnementale
- Été 2023-été 2024 : instruction des dossiers et enquête publique
- Été 2024 : autorisation environnementale et déclaration d'utilité publique
- Septembre 2024-juin 2027 : travaux avec mise en service du nouveau pont normalement fin 2026
- Mi-2027 : mise en service de la passerelle piétons/cycles sur l'Isère





La concertation publique : du 24 avril au 19 mai 2023

Cette concertation publique vise à informer le public et à recueillir son avis sur les principales caractéristiques du projet de reconstruction du pont porté par le Département et sur l'évolution du projet de passerelle assurant la liaison inter-rives pour les modes actifs dans le secteur. Elle porte également sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Crolles et de Frogès.

Le dossier de concertation, ainsi qu'un formulaire de contribution, sont accessibles en ligne sur les sites :

- du Département : www.isere.fr



- du SMMAG : smmag.fr
- de la CCLG : le-gresivaudan.fr
- de la commune de Villard-Bonnot : villard-bonnot.fr
- de la Commune de Crolles : crolles.fr
- de la Commune de Frogès : villedefrogès.fr

Des outils d'information et d'expression sont également à disposition dans les mairies de Frogès, de Villard-Bonnot et de Crolles, ainsi qu'au siège de la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG).

Deux réunions publiques sont programmées le jeudi 27 avril de 18h30 à 20h30 à Villard-Bonnot (Salle Désiré Granet) et le mercredi 10 mai de 18h30 à 20h30 à Crolles (Mairie salle du conseil municipal).

Quatre permanences techniques sont organisées :

- le 25 avril de 17h30 à 19h30 en mairie de Villard-Bonnot ;
- le 3 mai de 17h30 à 19h30 en mairie de Crolles ;
- le 15 mai de 17h00 à 19h00 en mairie de Frogès ;
- le 16 mai de 12h00 à 14h00 à la mairie de Crolles (en particulier pour les personnes travaillant sur la zone du Parc Technologique de Crolles Bernin).

À la suite de cette phase, le Département de l'Isère et le SMMAG analyseront l'ensemble des avis et propositions et rédigeront un bilan de la concertation. Les études seront poursuivies en prenant en compte les enseignements tirés de la concertation. Ce bilan sera intégré dans le dossier d'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique du projet et d'autorisation environnementale.

« Depuis l'incendie criminel qui a gravement fragilisé le pont de Brignoud, notre priorité a été de trouver les solutions les plus rapides et pragmatiques possibles pour redonner une fluidité de circulation à la vallée du Grésivaudan, et permettre de réduire le plus possible les désagréments provoqués pour les riverains, les commerçants, les grandes entreprises, les usagers de la route du secteur... En un an, nous en sommes déjà à la phase de concertation publique alors que les enjeux et contraintes sont nombreux. Un tour de force réalisé de par la mobilisation de nos services, que je tiens à remercier, et grâce à notre volonté politique commune avec tous les acteurs d'avancer qu'il s'agisse des communes, de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et du SMMAG dont je tiens à saluer le pragmatisme en adaptant son projet de liaison cycles entre Crolles et Brignoud. La reconstruction du pont et la construction de la passerelle à l'endroit de l'ancien pont sont très attendues et le Département met tous les



moyens en œuvre pour qu'ils puissent être mis normalement en service respectivement fin 2026 et mi-2027 », déclare Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr